



Pôle Adultes

Foyer de Vie – FAM Le Clos du Bétin

7 Rue du Cimetière 86170 NEUVILLE-DE-POITOU 05.49.18.11.18 cdbaccueil@a-p-s-a.org

Offre d'emploi

Le Foyer de vie « Le Clos du Bétin »

recherche

1 ACCOMPAGNANT EDUCATIF ET SOCIAL ou AIDE MEDICO-PSYCHOLOGIQUE (H/F)

CDI à temps plein

Poste à pourvoir à partir du 23 février 2026

Travailler au sein d'une association Loi 1901 reconnue d'utilité publique auprès de personnes présentant une déficience sensorielle vous interpelle. Si nous y ajoutons un travail en équipe, des projets individuels et collectifs agiles, un cadre de travail agréable et que vous continuez à être interpellés, cette offre vous intéressera certainement.

Le Clos du Bétin accueille 31 personnes accompagnées qui présentent une déficience sensorielle (surdité, surdicécité) avec handicaps associés. Ces personnes résident à l'année dans cet établissement et sont accompagnés par une équipe pluridisciplinaire (équipe éducative, équipe thérapeutique et soignante, des animateurs de formation).

Description du poste :

- Aide de proximité pendant les actes de la vie quotidienne ;
- Identification des besoins des personnes accompagnées ;
- Mise en œuvre d'activités et de stratégies éducatives adaptées aux besoins de développement des capacités des personnes accompagnées, à l'intérieur et à l'extérieur du Clos du Bétin ;

- Partage d'observations et travail collaboratif avec l'équipe pluridisciplinaire ;
- Transmissions orales et écrites ;
- Engagement dans le parcours et le projet personnalisé de la personne accompagnée ;
- Observation et partages d'observation ;
- Participation aux travaux participatifs dans le cadre de l'amélioration continue de la pratique professionnelle et de l'accompagnement ;
- Travail en partenariat dans le cadre de l'inclusion sociale.

Profil de poste :

Diplôme d'Etat d'Accompagnant Educatif et Social ou d'Aide Médico-Psychologique.

Une connaissance de la déficience sensorielle serait appréciée ainsi qu'une initiation à la Langue des Signes française.

Cadre réglementaire :

- Loi du 2 Janvier 2002 rénovant l'Action Sociale et Médico-Sociale ;
- Loi du 11 Février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des Personnes Handicapées ;
- Arrêté du 8 Septembre 2003 relatif à la charte des droits et libertés de la personne accueillie (Art. L. 311.4 du CASF)
- Convention Collective Nationale des Etablissements et Services pour Personnes Inadaptées et Handicapées du 15 Mars 1966

Rémunération : selon barème de la Convention Collective 1966, selon ancienneté.

Faire acte de candidature auprès de :

Monsieur Mickael Barragan,
Directeur du Pôle Adultes de l'APSA
10, chemin de la Varenne
86280 Saint Benoît

DATE LIMITE DE DEPOT DES CANDIDATURES : 1^{er} février 2026